



**Canton de Zurich**  
**Direction de la justice et de l'intérieur**  
**Bureau cantonal pour l'intégration**

# **Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger**



# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Sommaire

- 03 Immigration & droit des étrangers** ↗
- 03** Annonce d'arrivée auprès du nouveau lieu de domicile
- 03** Importation / effets de déménagement
- 03** Loi sur les étrangers

- 03 Apprentissage & formation** ↗
- 03** École obligatoire
- 03** Gymnase
- 03** Écoles privées

- 03 Famille** ↗
- 03** Accueil des enfants
- 04** Allocations familiales

- 04 Habitat** ↗
- 04** Recherche d'un logement
- 04** Assurance ménage / assurance responsabilité civile privée
- 04** Voisines et voisins
- 04** Règlement de maison
- 04** Télévision, téléphone, Internet, téléphonie mobile, redevances de réception
- 04** Redevances d'électricité et d'eau
- 04** Élimination des déchets

- 05 Cours d'allemand & offres d'intégration** ↗
- 05** Cours d'allemand
- 05** Offres d'intégration dans la commune de domicile

- 05 Travail** ↗
- 05** Compte bancaire
- 05** Reconnaissance de diplômes étrangers
- 05** Choix d'une profession pour les jeunes

- 05 Santé** ↗
- 05** Urgences
- 05** Assurance-maladie
- 05** Assurance-accident
- 05** Pharmacie
- 06** Médecin de famille / centre HMO

- 06 Loisirs** ↗
- 06** Événements d'entreprise
- 06** Institutions et associations



- 06 Mobilité** ↗
  - 06** Dédouanement d'un véhicule
  - 06** Permis de conduire
  - 06** Plaque d'immatriculation
  - 06** Assurance voiture
  - 06** Circulation routière
  - 06** Vignette autoroutière
  - 07** Transports publics
- 07 Assurances sociales** ↗
- 07 Impôts** ↗
  - 07** Impôt à la source
- 07 Histoire, culture et politique** ↗
- 08** Liste de contrôle après entrée sur le territoire

# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Immigration & droit des étrangers ↗

### Annonce d'arrivée auprès du nouveau lieu de domicile

Veillez vous annoncer au contrôle des habitants de votre nouveau lieu de domicile dans les 14 jours qui suivent votre entrée sur le territoire. Vous avez besoin des documents suivants: passeport ou carte d'identité, acte de naissance, acte de mariage, contrat de travail et contrat de location. Les ressortissants des États de l'UE ou de l'AELE ont la possibilité d'apporter des photos de passeport de tous les membres de la famille pour le titre de séjour. Pour les nouveaux arrivants d'autres nations, l'Office des migrations du canton de Zurich est compétent en matière d'établissement du titre de séjour.

### Importation / effets de déménagement

Lors du transfert de votre domicile en Suisse, vous pouvez importer en Suisse des objets ménagers, des animaux domestiques ou votre voiture en franchise de redevances. Le formulaire de demande rempli «18.44 Traitement en douane des effets de déménagement» doit être remis au bureau de douane d'entrée.

### Loi sur les étrangers

La Loi fédérale sur les étrangères et les étrangers est une loi fédérale suisse qui régit l'entrée et la sortie du territoire, le séjour et le regroupement familial d'étrangers en Suisse depuis le 1er janvier 2008. Par ailleurs, elle régleme la promotion de l'intégration des étrangers.

## Apprentissage & formation ↗

### École obligatoire

L'école obligatoire est une école publique et est gratuite. En Suisse, l'école obligatoire relève du domaine de compétence des cantons. Dans le canton de Zurich, les enfants vont à l'école enfantine (durant 2 ans) dès l'âge de quatre ans. L'école enfantine est obligatoire. Elle est suivie de l'école primaire (1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> classe) et du degré secondaire (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> classe).

### Gymnase

L'examen d'entrée au gymnase peut avoir lieu en sixième classe ou à l'école secondaire. Les cursus de formation des gymnases mènent à un certificat fédéral de maturité qui autorise à des études dans toutes les universités et hautes écoles spécialisées, ainsi que dans les écoles polytechniques fédérales.

### Écoles privées

Les parents sont libres de choisir une école privée pour leurs enfants. Les écoles privées sont payantes. Le cas échéant, vous êtes dans l'obligation de déclarer l'inscription de votre enfant dans une école privée à l'administration scolaire de votre commune de résidence.

## Famille ↗

### Accueil des enfants

Les enfants en âge préscolaire peuvent être accueillis dans une crèche pour enfants (structure d'accueil extra-familiale). Les enfants de l'école enfantine et les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans une garderie. De nombreuses écoles primaires proposent aussi des accueils de midi. Toutes les offres d'accueil sont payantes. Dans de nombreuses communes, les contributions des parents dépendent de leurs revenus et de leur situation financière. Contactez une crèche ou l'école primaire de votre lieu de résidence pour vous informer sur les disponibilités et les frais.



# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Allocations familiales

Tous les salariés et indépendants qui résident en Suisse ont droit à des allocations familiales. Vous recevez une allocation pour enfant de 200 francs par enfant et par mois pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Vous recevez une allocation pour enfant de 250 francs par enfant et par mois pour les enfants âgés de 16 à 25 ans qui sont en formation. Vous devez présenter une demande d'allocations familiales à votre employeur. Clarifiez également si vous avez droit à des allocations pour vos enfants qui vivent à l'étranger.



## Habitat ↗

### Recherche d'un logement

Vous pouvez rechercher un logement dans la presse quotidienne ou sur un site internet. Lorsque vous avez trouvé un logement adéquat, convenez d'une visite. L'annonce contient souvent déjà des indications sur les dates et heures de visite. Si le logement correspond à vos besoins, remplissez un formulaire de demande sur les lieux. Le bailleur ou la régie décide de la location d'un logement. Les logements vides sont rares dans la région zurichoise, aussi est-il recommandé d'étendre la recherche au plus grand nombre de localités possibles.

### Assurance ménage / assurance responsabilité civile privée

L'assurance ménage et l'assurance responsabilité civile privée ne sont certes pas obligatoires en Suisse, mais recommandées. L'assurance ménage prend en charge les dommages sur les effets et objets mobiliers causés par un incendie, une inondation, des événements naturels, le vol et le bris de glaces dans le cadre de la somme assurée. L'assurance responsabilité civile privée prend en charge les dommages matériels et corporels causés par la personne assurée.

## Voisines et voisins

Présentez-vous à vos voisines et voisins lors de votre emménagement dans le nouveau logement; cette démarche est très appréciée et vous ouvre de nombreuses portes.

## Règlement de maison

Les règles telles que le repos nocturne, le repos de midi, l'utilisation des espaces communs (entrée, montée d'escalier, buanderie, etc.) sont consignées dans le règlement de maison.

## Télévision, téléphone, Internet, téléphonie mobile, redevances de réception

Annoncez-vous auprès de votre prestataire/opérateur pour la télévision, le téléphone, l'Internet et la téléphonie mobile. Pour cela, vous devez présenter une pièce d'identité et votre permis de séjour. Swisscom, Sunrise, Cablecom et Orange sont les principaux opérateurs en Suisse. En Suisse, chaque foyer paie des redevances de réception pour la radio et la télévision. Pour cela, annoncez-vous auprès de Billag SA.

## Redevances d'électricité et d'eau

Vous recevez une facture d'approvisionnement en électricité, eau et eaux usées des entreprises d'approvisionnement.

## Élimination des déchets

Les déchets font l'objet d'un tri sélectif. Les points de vente reprennent les bouteilles en PET, les piles et les emballages en plastique. Les communes ont aménagé des points de collecte dans lesquels vous pouvez déposer les bouteilles en verre, les boîtes en aluminium et autres matériaux usés. Le papier et le carton sont enlevés devant la maison à des dates déterminées. Les déchets restants sont placés dans des sacs poubelles soumis à une redevance. Ces sacs poubelles vous sont proposés aux caisses des supermarchés ou aux guichets postaux. De nombreuses communes envoient un calendrier de ramassage des déchets qui indique les dates et heures précises de collecte.

# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Cours d'allemand & offres d'intégration ↗

### Cours d'allemand

Demandez à des connaissances ou des collègues de travail s'ils peuvent vous recommander une école pour un cours d'allemand. Le service d'intégration de votre commune peut vous conseiller dans la recherche d'une offre adaptée. De nombreuses communes proposent des cours d'allemand subventionnés avec garde d'enfant gratuite.

### Offres d'intégration dans la commune de domicile

Renseignez-vous auprès de l'administration communale sur les offres d'intégration de votre lieu de domicile. Un grand nombre de ces offres s'adressent spécialement aux enfants et aux familles. Il importe que vous et vos enfants connaissiez rapidement la langue du milieu ambiant.

## Travail ↗

### Compte bancaire

En Suisse, le salaire est directement versé sur un compte. Vous pouvez ouvrir un compte auprès d'une banque ou de la poste. Pour cela, vous devez présenter une pièce d'identité et votre permis de séjour.

### Reconnaissance de diplômes étrangers

Les diplômes étrangers peuvent être reconnus par une autorité ou une institution. Diverses autorités sont compétentes pour les différentes professions.

### Choix d'une profession pour les jeunes

Des conseillères et conseillers d'orientation apportent un soutien aux élèves dans le choix de leur profession. Une consultation individuelle nécessite une inscription auprès de l'office régional d'orientation BIZ.

## Santé ↗

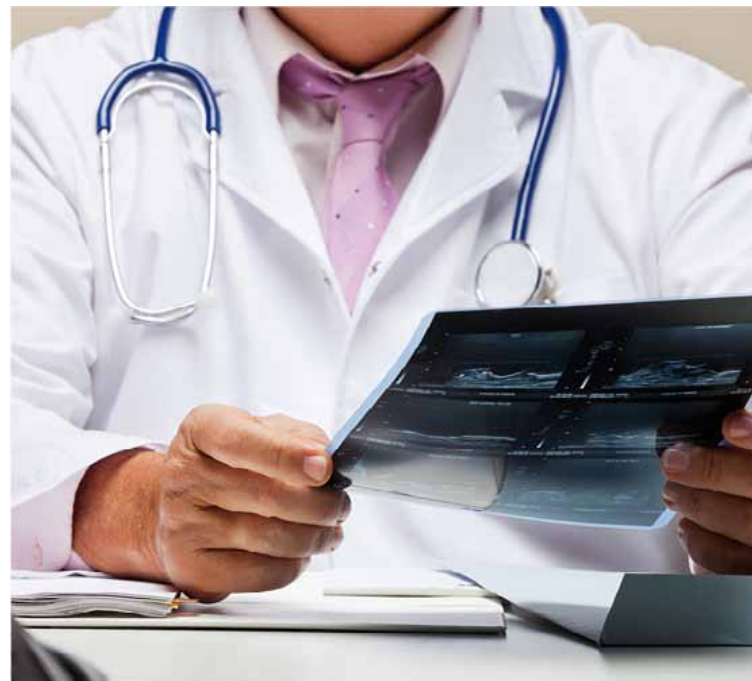
### Urgences

En cas d'urgence, vous pouvez appeler une ambulance ou vous rendre directement au service des urgences d'un hôpital.

- Police 117
- Pompiers 118
- Ambulance 144
- Empoisonnement 145

### Assurance-maladie

Toutes les personnes qui vivent en Suisse doivent souscrire une assurance-maladie. Il existe en Suisse plus de 80 caisses de maladie qui proposent les mêmes prestations d'assurance de base. Souscrivez un contrat dans les plus brefs délais, car vous payez la prime à partir du mois d'entrée sur le territoire, même si l'assurance est souscrite ultérieurement. Un justificatif d'assurance-maladie doit être présenté au contrôle des habitants de votre commune dans un délai de trois mois. Les personnes disposant de moyens financiers modestes ont droit à une réduction de leurs primes d'assurance-maladie.



### Assurance-accident

En Suisse, les employés qui ont une durée hebdomadaire du travail d'au minimum 8 heures sont automatiquement assurés par l'employeur contre les accidents professionnels et non professionnels. Les travailleurs indépendants et les personnes sans activité professionnelle (p. ex. femmes et hommes au foyer, enfants, étudiants, retraités) s'assurent contre les accidents dans le cadre de leur assurance-maladie obligatoire.

### Pharmacie

Les pharmaciennes et pharmaciens sont des spécialistes qualifiés qui vous conseillent lors d'une maladie, vous recommandent un médicament ou vous envoient chez un médecin.

# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Médecin de famille / centre HMO

Les médecins de famille assurent les soins médicaux de base et sont généralement les premiers interlocuteurs en cas de maladie ou d'accident. Selon l'assurance-maladie que vous avez souscrite, vous devez téléphoner dans un premier temps au service de renseignement téléphonique de votre caisse de maladie ou vous rendre au centre HMO de votre caisse de maladie. Le HMO est un modèle d'assurance-maladie dans le cadre duquel les assurés s'engagent à toujours commencer par consulter un médecin bien défini ou à se rendre au centre HMO de l'assurance en cas de maladie.



## Loisirs ↗

### Événements d'entreprise

Demandez à vos collègues de travail quels sont leurs loisirs. Participez à des loisirs organisés par votre employeur.

### Institutions et associations

Votre lieu de domicile dispose peut-être d'une bibliothèque, d'un centre familial ou d'un centre culturel. Rendez-vous dans ces lieux pour rencontrer des habitantes et habitants de votre commune. L'adhésion à un club de sport ou à un centre culturel est une autre possibilité de faire la connaissance de personnes et de s'intégrer dans la société. Demandez la liste des clubs et associations à l'administration communale. Vous pouvez aussi adhérer à des clubs et associations d'une autre commune.

## Mobilité ↗

### Dédouanement d'un véhicule

Les véhicules ont qualité d'effets de déménagement et sont admis en franchise. Les documents suivants doivent être présentés en douane: permis de circulation, permis de séjour, formulaire de demande «18.44 Traitement en douane des effets de déménagement».

### Permis de conduire

Vous devez faire convertir votre permis de conduire étranger en permis de conduire suisse dans un délai d'un an. À cet effet, vous pouvez vous rendre, avec un formulaire de demande rempli, votre permis de conduire étranger et votre permis de séjour auprès de l'Office de la circulation routière ou au contrôle des habitants de votre commune de domicile. Demandez si vous devez effectuer une course de contrôle. Les ressortissantes et ressortissants de l'UE sont exemptés de cette course de contrôle.

### Plaque d'immatriculation

Le changement de la plaque d'immatriculation doit être effectué dans un délai d'un an. Présentez-vous à l'Office de la circulation routière pour un contrôle du véhicule. De plus, vous devez présenter l'original du permis de circulation et le justificatif d'une assurance voiture suisse.

### Assurance voiture

Tous les véhicules immatriculés en Suisse doivent avoir une assurance responsabilité civile.

### Circulation routière

Les limitations de vitesse suivantes doivent être respectées: de manière générale 120 km/h sur les autoroutes, 100 km/h sur les voies rapides, 80 km/h sur les routes principales et secondaires hors localités et 50 km/h en localité. La conduite à droite est valable sur toutes les routes. Aux ronds-points, le véhicule engagé a la priorité. Le code de la route et les vitesses prescrites doivent être respectés. La police effectue de nombreux contrôles.

### Vignette autoroutière

La vignette autoroutière est nécessaire sur les autoroutes. Elle coûte 40 francs par an et doit être appliquée correctement sur le pare-brise du véhicule au plus tard le 31 janvier de la nouvelle année.

# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger

## Transports publics

Les chemins de fer fédéraux suisses CFF transportent plus d'un million de voyageurs par jour sur leur réseau ferroviaire. Le réseau zurichois de transports ZVV regroupe toutes les entreprises de transports publics du canton de Zurich. Le territoire du ZVV est divisé en zones. Vous pouvez utiliser tous les transports publics à l'intérieur de la zone sélectionnée pendant la durée de validité de votre ticket.

## Assurances sociales ↗

Le système d'assurances sociales suisse repose sur trois piliers. L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance-invalidité (AI) font partie du premier pilier. L'AVS remplace une partie du revenu professionnel à l'âge de la retraite et lors du décès d'un travailleur. L'assurance-invalidité (AI) verse une rente en cas de restriction pour des raisons de santé. Le deuxième pilier porte sur la prévoyance professionnelle LPP (caisse de pension). Toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui ont un revenu annuel d'au minimum 21 060 francs (situation au 1.1.2013) sont obligatoirement assurés. La prévoyance professionnelle a pour but de permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir leurs moyens d'existence habituels en liaison avec la rente AVS. Le troisième pilier (prévoyance privée) vous permet l'épargne individuelle au titre de la prévoyance-vieillesse. Une telle assurance privée permet de maintenir votre niveau de vie antérieur.

## Impôts ↗

### Impôt à la source

Les impôts sont directement déduits du salaire (impôt à la source) des travailleurs étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement B. Si vous gagnez plus de 120 000 francs bruts par an, vous devez de plus présenter une déclaration d'impôts. L'impôt à la source déjà prélevé est pris en compte. Vous trouvez sur l'Internet des fiches d'information en plusieurs langues.



## Histoire, culture et politique ↗

En Suisse, on parle l'allemand, l'italien, le français et le romanche. Outre la langue, la mentalité des habitants des diverses régions du pays diffère. Les Suisses attachent une grande importance à l'ordre et à la ponctualité. Les confirmations écrites sont très répandues; c'est pourquoi il importe de conserver soigneusement les documents. La politesse et le respect sont des qualités très appréciées par les Suisses. Le respect des prescriptions et règles est indispensable à une bonne cohabitation. La Suisse est une démocratie semi-directe et est divisée en 26 cantons.

Toutes ces indications sont émises sans garantie.

# Informations pour nouveaux arrivants de l'étranger



## Liste de contrôle après entrée sur le territoire

### Immédiatement après l'entrée sur le territoire

- Inscription à un cours d'allemand
- Présentation au contrôle des habitants du lieu de domicile
- Traitement en douane des effets de déménagement
- Inscription des enfants à l'école
- Souscription d'une assurance-maladie et d'une assurance-accident
- Ouverture d'un compte bancaire ou postal

### Au cours des premiers mois

- Présentation du justificatif d'assurance-maladie au contrôle des habitants
- Déterminer le droit aux allocations pour enfant des enfants qui vivent à l'étranger
- Inscription du téléphone, de la télévision, de l'Internet et du téléphone portable
- Inscription des redevances de réception de la télévision et de la radio

### Dans un délai d'un an

- Changement du permis de conduire
- Souscription d'une assurance voiture
- Contrôle du véhicule
- Changement de la plaque d'immatriculation

### Recommandé

- Assurance ménage
- Assurance responsabilité civile privée
- Assurance de protection juridique
- Clarifier le droit à une réduction de prime

### Bureau cantonal pour l'intégration

Neumühlequai 10  
Case postale  
8090 Zurich

Téléphone 043 259 25 31  
E-Mail [integration@ji.zh.ch](mailto:integration@ji.zh.ch)  
[www.integration.zh.ch](http://www.integration.zh.ch)

Vous trouvez des informations détaillées dans la présente brochure et sur le site internet [www.integration.zh.ch](http://www.integration.zh.ch)